Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261008-C2026_240-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
28 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 34
Votants : 0
Procuration : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 octobre 2026

L'an deux mille vingt six, le cinq octobre à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, M. Jonathan SEKLI, Mme Sophie JUBIN, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Yannick NICOLAS, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, Mme Sandra ROUSSELET, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, M. Pascal QUIMBRE, M. Marcel ARS, M. Jean-Yves BOUSSO, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Boris LEMAIRE, Mme Delphine JEANNIN, M. Jean-Pierre LE METAYER, Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, Mme Marie HAMEL-FAURE , M. Kévin MENANT, Mme Maryse GÉRARD, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN, Mme Colette GORRÉ

Étaient absents :
Mme Stéphanie BODIN-LEMOINE

Absent(s) ayant donné pouvoir :
M. Pascal GUIBLIN a donné pouvoir à Mme Sandra ROUSSELET
Mme Gaëlle ROLLIN a donné pouvoir à Mme Morgane RÉTHO
Mme Sophie SOULIMAN a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Isabelle GUILLET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GALUDEC
M. Anthony LECOINTRE a donné pouvoir à Mme Albane DIEU

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_240 - AMENAGEMENT-ENVIRONNEMENT - GEMAPI - Rapport d'activités SMGBO Année 2025

Rapporteur : M. Joël TRIBALLIER, Vice-Président

Dans le cadre de la compétence GEMAPI de Questembert Communauté,
celle-ci est exercée en partie par délégation transfert au Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust pour une partie du territoire communautaire.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), en tant que syndicat mixte, le SMGBO doit diffuser son rapport d'activités à ses membres.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261008-C2026_240-DE

Il sera ainsi présenté en séance du conseil communautaire de Questembert Communauté.

Pour information, le rapport d'activité est consultable sur le site internet du GBO dans l'onglet « nos publications » :
https://www.grandbassindeloust.fr/doc/presse_lang/20260529145221rapport-d%E2%80%99activite-2025-(8).pdf

Contexte général :
L'Agence de l'Eau Loire Bretagne a redirigé ses financements vers les zones prioritaires. Jusqu'à ces dernières années, l'Arz était une rivière en bon état. Le SMGBO n'a donc pas pu mener des actions sur ses milieux aquatiques, faute de financements.

Les actions concernant d'autres thématiques que « les milieux aquatiques », ont pu être néanmoins menées en financement en propre.

L'Arz a subi, à l'été 2022, un étiage sévère… qui malheureusement se répète encore plus sévèrement aujourd'hui. Ce manque d'eau sans courant a fait chuter le carbone organique dissous (COD), l'oxygène dissous (OD) et l'IPR (indice poisson rivière), ces 3 paramètres étant très dépendants les uns des autres. Notre rivière Arz est désormais classée en état moyen (non plus en bon état) sur une échelle de 1 à 5 (très bon état, bon état, état moyen, état médiocre et enfin mauvais état).

Par ailleurs, le Vice-Président en charge de l'Aménagement présente les actions du GBO menées sur le territoire de Questembert Communauté en 2025, pour ce qui concerne des actions Hors GEMAPI :

Bocage
Aucune

Milieux aquatiques
Aucune action programmée mais hors programme, deux interventions sur Pluherlin en action d'urgence (pluies intenses) qui vont se prolonger par des actions en 2026 et 2027.
Effacement de deux petits plans d'eau à Le Cours.
Suivi de la qualité de l'eau à la station de Molac.

Actions Collectivités
Matinées techniques des "Commun'eaux" : 7 communes de Questembert Communauté ont participé.
Audits de la Charte + Nature (gestion écologique et durable des espaces) : Questembert.
Gestion, suivi et animation du site Natura 2000 de la Vallée de l'Arz

Actions agricoles
Aucune

Actions scolaires
8 interventions du référent technique du SMGBO

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 24 septembre 2026,

Les membres du Conseil Communautaire décident :

- De prendre acte de la diffusion et du contenu de ce rapport d'activités du Syndicat SMGBO de l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261008-C2026_240-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 8 octobre 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 08/10/2026
Qualité : PRÉSIDENT